

[Occupation](#)

AVIS DE PUBLICITE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

La Ville de La Rochelle a été sollicitée pour l'occupation d'une partie du domaine public maritime dont elle a la gestion, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un projet culturel musical les 21, 22 et 23 septembre 2018.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette autorisation d'occupation temporaire de courte durée, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Pour en savoir plus, [téléchargez l'avis de publicité complet](#)
